

---

# Concours d'entrée

---

# Rapport Jury 2023

---

## Géographie

---



## INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

### Composition de géographie

- **SÉRIE : Lettres et Arts, Langues Vivantes et Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite**

### Sujet : Les agricultures intensives face aux changements globaux

Le sujet était accompagné d'un fond de carte du monde au format A3 paysage comportant les limites des États et le tracé des grands fleuves.

Le jury comprenait 52 membres pour évaluer 3368 copies. Le sujet n'a pas dérouté les candidates et candidats car il y a eu seulement 9 copies blanches. La moyenne de l'épreuve de géographie est, comme en 2022, de 10,02 avec un écart-type de 3,53. Les notes s'échelonnent de 0 à 20. Les copies dont les notes sont égales ou inférieures à 6 représentent 15,6 % du total, celles dont les notes s'échelonnent entre 7 et 9 (valeurs incluses) représentent 29,7 %, les copies ayant obtenu entre 10 et 13 comptent pour 38,5 % du paquet. Enfin les notes supérieures ou égales à 14 comptent pour 16,2 %. 54,7 % des candidates et candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10.

Sur le plan formel, le jury regrette que des scories orthographiques et syntaxiques pénalisent encore trop de copies et il se voit contraint de renouveler une injonction déjà émise l'année passée : les candidates et candidats doivent laisser un interligne et ne pas écrire avec des encres très claires ou en tout petits caractères et toujours se souvenir que leur production sera lue sur un écran d'ordinateur.

Le sujet « Les agricultures intensives face aux changements globaux » n'a pas semblé surprendre les candidates et candidats. Comme toujours, le jury attendait une pensée claire et nuancée, structurée, réfléchissant sur le concept d'intensivité et sur les processus, les boucles de rétroaction, dans une perspective multiscale, fondamentale en géographie, et s'appuyant sur l'analyse d'exemples précis. La plupart des candidates et candidats ont su éviter les six écueils majeurs du sujet.

Le premier écueil consistait à déconnecter les termes du sujet entre eux et à juxtaposer de longs développements consacrés exclusivement au modèle intensif et à ses déclinaisons sans connexion aux changements globaux ou plus rarement l'inverse.

Le deuxième écueil était de confondre productiviste et intensif ou de considérer les agricultures intensives comme un bloc sans apprécier leur diversité et par conséquent la multiplicité des interrelations entre agricultures intensives et changements globaux selon les territoires, les pratiques, etc.

Un autre défaut majeur était de prendre de haut les acteurs concernés et les caricaturer avec des remarques désobligeantes sur des agriculteurs ignorants auxquels il faudrait apprendre leur travail ou qui auraient besoin d'être conscientisés. Ces copies versent souvent dans le "y a qu'a faut qu'on" avec des jugements hâtifs et des solutions naïves, venant d'étudiants et étudiantes qui n'apprécient pas la complexité des situations, leur diversité, les difficultés inhérentes au passage d'un paradigme agricole à un autre, etc. Le jury a veillé à ce que soient valorisés les paragraphes développant un véritable raisonnement géographique et non pas seulement une suite d'arguments plus ou moins idéologiques. Le jury a trop souvent lu que

les formes d'agriculture intensive permettraient d'expliquer le réchauffement climatique, et ce à elles seules.

Le quatrième écueil résidait dans la nécessité de manier des indicateurs chiffrés et de veiller à avoir des ordres de grandeur justes. Se tromper sur un chiffre est toujours ennuyeux dans un concours, mais le jury peut pardonner l'imprécision si l'ordre de grandeur est juste. Or certaines copies peuvent exprimer des absurdités que même un non-spécialiste pourrait identifier comme telles. Parmi les fondamentaux d'une question sur l'agriculture, le jury pouvait s'attendre à ce que les candidates et candidat sachent par exemple ce que représente un hectare concrètement. Au-delà, le jury a apprécié les remarques sur les indicateurs et les mesures car c'était une des questions essentielles posées par le sujet. Peu nombreuses sont les copies qui ont souligné le problème d'échelle : des agricultures locales // des effets globaux. D'un côté, le caractère plus ou moins intensif de l'agriculture est parfaitement mesurable (en termes de surface, de nombre de bras, de quantité d'intrants etc.) mais de l'autre côté, les changements globaux sont certes mesurables mais sans qu'on puisse facilement faire la part de ce qui revient à l'agriculture intensive, de tel ou tel type, de tel ou tel pays ou région, ou même à l'agriculture tout court. La FAO a par exemple mesuré l'impact de l'élevage sur les gaz à effet de serre mais tout élevage confondu sans pouvoir distinguer ce qui provient de l'élevage intensif ou de l'élevage extensif. Le fait qu'on n'ait pas de réponse scientifique faisait intégralement partie du sujet et il convenait par conséquent d'insister davantage sur les processus et mécanismes, non seulement systémiques mais en même temps polycycliques et multidirectionnels, impossibles à réduire à une équation simple.

Le cinquième écueil consistait à ne considérer que les changements du climat, sans prendre en compte la diversité des changements globaux. Beaucoup de copies ne traitent pas suffisamment la question de la biodiversité, ou alors de manière très caricaturale. Certaines bonnes copies mettent en avant des réflexions pertinentes sur la sélection variétale et la perte de diversité génétique au sein des parcelles monoculturelles (et les risques en cas de maladie) ; l'homogénéisation des paysages et la perte de biodiversité qui s'ensuit (avec l'exemple de la débocagisation) ; le déclin des abeilles et les conséquences sur l'agriculture (pollinisation). On s'attendait à ce que les principaux processus et mécanismes soient connus, afin que les interactions entre agriculture intensive et changements environnementaux globaux soient étudiés. Les copies les plus réussies mentionnent la contribution de l'agriculture intensive à l'émission de gaz à effet de serre et sont capables de distinguer entre eux, en mentionnant notamment le cas particulier des émissions de méthane. De la même manière, les meilleures copies font le lien entre érosion de la biodiversité et modification des paysages par l'agriculture intensive qui affecte les habitats naturels d'espèces.

Enfin, pour éviter le sixième écueil, il fallait réfléchir au "face à". La question de l'adaptation des agricultures aux changements globaux a souvent été moins traitée ou moins bien traitée alors que la préposition invitait clairement à réfléchir sur le double sens de l'interaction.

Comme toujours, le jury accepte tous les types de plan, pourvu que celui-ci soit annoncé, suivi et qu'il permette de traiter de l'ensemble des aspects du sujet. Le plan dialectique très fréquemment suivi par les candidates et candidats (1. les agricultures intensives sont responsables des changements globaux; 2. les changements globaux impactent les agricultures intensives en retour ; 3. que faudrait-il faire ?) permettait sans doute des analyses intéressantes et beaucoup de très bonnes copies l'ont suivi avec succès mais à la condition de ne pas oublier que le raisonnement géographique s'appuie d'abord sur l'existant et de ne pas trop tourner le raisonnement uniquement sur le futur, par définition non connu. On pouvait par exemple suivre un plan qui parte des solutions cherchant à rendre compatibles des agricultures intensives et les changements globaux, qui pour certaines existent depuis longtemps comme par exemple les mesures de lutte contre l'érosion des sols.

Il y a beaucoup d'exemples de changements climatiques auxquels les agriculteurs ont dû s'adapter dans le passé. Les grandes sécheresses qui ont frappé l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe dans les années 1970 et 80 et qui ont donné lieu aux premières grandes famines qui ont été télévisées. Ces changements très brutaux les agriculteurs âgés s'en souviennent et c'est extrêmement intéressant de voir comment les gens ont pu survivre à un tel changement climatique et la façon dont ils s'y sont plus ou moins bien adaptés. Les facteurs de résilience de ces agricultures étaient basés sur la diversité, un accès partagé aux ressources, la terre et l'eau, mais aussi un accès partagé à la petite mécanisation et aussi aux intrants.

Cela permettait d'introduire l'idée que plus les agricultures intensives sont standardisées et simplifiées et plus elles risquent d'être sensibles aux changements globaux, leur capacité d'adaptation étant assez faibles. Le constat que ces solutions restent limitées et partielles, permettait ensuite de justifier une problématique déduite des écarts observés entre les intentions et les réalisations, à différentes échelles. Cette base de raisonnement explicitement géographique permettait d'éviter les caricatures, comme le retour de diverses formes de déterminisme et aussi de prendre en compte le fait que toutes les formes d'agriculture intensive ne servent pas qu'à favoriser des changements environnementaux au nom de la recherche du profit, mais aussi à répondre aux besoins alimentaires (abordés finalement assez peu dans la plupart des copies) et aussi aux besoins géopolitiques (tenir les territoires en colonisant).

Il était essentiel d'interroger le concept d'intensivité. L'agriculture intensive est un système de production agricole caractérisé par l'usage important d'intrants, et cherchant à maximiser la production par rapport aux facteurs de production, qu'il s'agisse de la main d'œuvre, du sol ou des autres moyens de production (matériel, intrants divers). Elle est parfois également appelée agriculture productiviste mais les deux expressions ne peuvent pas, sans discussion, être considérées comme synonymes. L'agriculture intensive repose, dans les pays riches au moins, sur l'usage optimum d'engrais chimiques, de traitements herbicides, de fongicides, d'insecticides, de régulateurs de croissance, de pesticides, etc. mais l'intensivité est une notion très relative qui peut recouvrir des formes très différentes d'agriculture. On ne définit quelque chose d'intensif que par rapport à quelque chose d'autre. Il n'était donc pas inutile de réfléchir à l'antonyme ou aux antonymes du concept : agriculture extensive ? agriculture paysanne ? agriculture familiale ? agriculture durable ? Trop souvent, les candidates et candidats s'arrêtent à la seule agriculture de ferme, qui n'est pourtant qu'une sorte d'agriculture intensive. L'agriculture intensive est certes une agriculture qui consomme davantage de facteurs de production par unité de surface et dont la production par hectare est d'autant plus élevée que l'agriculture est intensive mais il convenait d'aller plus loin que cette définition de base et de remarquer par exemple que le niveau de production ne dépend pas seulement de l'intensité. Il est tributaire de circonstances telles que les conditions naturelles ou les connaissances agronomiques des agriculteurs. L'hétérogénéité des facteurs de production rend impossible la construction d'indices d'intensité et très délicates les comparaisons interrégionales ou internationales. Peu de copies ont souligné qu'il existe des agricultures intensives traditionnelles et des agricultures extensives modernes et que la part prise par les unes et les autres dans les changements globaux n'était pas comparable. Ce n'est pas toujours l'intensivité qui est responsable des plus grands impacts environnementaux. Ainsi, on peut s'interroger sur l'intensivité des élevages hors sol, qui ne sont intensifs que par l'achat d'aliments éventuellement produits de façon intensive.

Le productivisme c'est une dynamique dont l'objectif est l'accroissement du produit et non pas l'accroissement de la valeur ajoutée : on accroît le produit quel qu'en soit le coût et même si la marge est minime parce que le fait de produire des volumes toujours plus grands assure la rentabilité financière de l'opération. On peut donner l'exemple de l'élevage porcin à caractère

industriel qu'on trouve en Europe occidentale : des prix qui stagnent, des intrants dont les coûts augmentent et des éleveurs qui investissent dans des surfaces supplémentaires mais dégagent une marge de plus en plus faible tout en produisant énormément. Résultat : des revenus de plus en plus faibles et des impacts environnementaux de plus en plus forts.

Mais cela se fait au prix d'une simplification du processus technique et donc au prix d'impacts environnementaux (simplification, homogénéisation des process, ce qui entraîne une baisse de la biodiversité, une artificialisation accrue des paysages, etc.). Le productivisme c'est une dynamique tandis que le caractère intensif d'une agriculture c'est l'état à un moment donné de l'effet de l'utilisation des facteurs de production par unité de surface.

Les meilleures copies ont su, pour sortir du piège du binôme intensif/extensif, présenter les interactions complexes entre intensification et biodiversité, telles qu'elles sont étudiées dans les modèles *land sharing* ou *land sparing* et qu'on peut résumer ainsi : pour une production donnée, l'agriculture intensive engendre une très faible biodiversité, mais elle utilise une faible surface agricole. A l'inverse, une agriculture extensive présentera une biodiversité plus élevée mais elle utilisera aussi une plus grande surface agricole. D'où la controverse scientifique : faut-il privilégier une agriculture très intensive sur peu de terres pour pouvoir conserver ailleurs des espaces naturels riches en biodiversité (*land sparing*) ou bien choisir une agriculture à plus faible rendement mais qui, plus extensive, sera moins économe en espaces naturels (*land sharing*) ? Une conversion totale en bio des agricultures des pays riches serait-elle en définitive favorable à la biodiversité ? On n'attendait évidemment pas du candidat qu'il tranche le débat qui oppose les chercheurs mais qu'il montre ses enjeux et son intérêt.

Un aspect assez géographique c'est l'idée que la diminution de l'intensité d'un côté du globe peut parfois se faire au prix d'une intensité dans d'autres régions du monde. Effets à longue distance : diminuer les protéines animales dans la ration alimentaire des Européens crée des besoins en avocat du Mexique ou en amande de Californie et on déplace le problème environnemental ailleurs. Certaines copies se sont montrées capables de mobiliser d'autres notions géographiques, en les rapportant de manière intelligente au sujet, comme par exemple le *spatial fix* de David Harvey en lien avec le *landgrabbing*.

Le jury, soucieux d'éviter autant le simplisme que le militantisme, a valorisé la capacité à être précis et clair dans le raisonnement, à pouvoir utiliser un exemple local ou régional bien compris pour en tirer un certain nombre de leçons et la capacité à dépasser les clichés.

La question de l'impact des changements globaux sur les agricultures est extrêmement différenciée et dépend beaucoup des capacités des agriculteurs à mettre en œuvre des systèmes diversifiés. Les plus impactés sont ceux qui n'ont pas accès aux ressources, n'ont pas de capacité d'investissement, sont tributaires d'un environnement dont les conditions se dégradent. De même, ce ne sont pas forcément les agricultures les plus intensives qui sont les plus dommageables pour l'environnement et la question des politiques publiques venant en aide aux agriculteurs est essentielle. Tous les pays n'ont pas les moyens, comme l'Union européenne, de peser en conditionnant le versement de subventions à des aménagements en faveur de l'environnement. Le jury a valorisé les copies qui se sont interrogées sur l'impact des politiques agricoles.

Le jury a été particulièrement satisfait de lire des copies nuancées, analysant précisément des processus et capables de faire de la géographie en appréciant la diversité des situations selon les territoires, les acteurs concernés, et ouvertes à la multiplicité des chemins possibles pour l'avenir. Il apprécie, lorsqu'elles sont bien amenées et utilisées dans la réflexion, les références à la littérature ou à la production cinématographique mais s'attend surtout à lire des analyses provenant de la littérature scientifique. A ce propos, il convient de rappeler aux candidates et

candidats la nécessité de toujours bien distinguer un article scientifique tiré d'une revue de géographie et un article de journal, qui décrit une situation récente mais peut comporter un certain nombre de biais ou de partis pris idéologiques.

L'utilisation d'exemples étudiés par des géographes va souvent de pair, dans les meilleures copies, avec des productions graphiques/cartographiques de qualité, à des échelles variées et représentant une diversité de territoires et de situations géographiques, apportant une réelle démonstration et non une simple illustration de l'argumentation. Comme chaque année, le jury rappelle que l'usage du fond de carte fourni, qui ne peut être pour un tel sujet qu'à l'échelle mondiale, est libre, à l'appréciation du candidat ou de la candidate. Il a pu donner lieu à des cartes intéressantes qui quantifiaient par exemple la contribution des pays au changement climatique, mais beaucoup de copies l'ont utilisé sans grand succès pour cette session, tant le sujet se prêtait assez mal à une carte de synthèse autre que très simplificatrice.

Pour conclure, les meilleures compositions de la session 2023, ont montré, de manière générale, une maîtrise des principales règles formelles de l'analyse de géographie des territoires ainsi qu'un effort pour mobiliser des éléments empiriques. Cela témoigne, une fois encore, de l'investissement des candidates et des candidats comme des préparatrices et préparateurs dans le traitement de la question. Le jury ne doute pas que la question de géographie des territoires proposée à la prochaine session amènera aux mêmes conclusions.

## INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

### Commentaire de carte géographique

- **SÉRIE : Sciences Humaines**
- **Épreuve écrite**

### Sujet : Extrait au 1/25 000 du SCAN 25 édition 2022 (Châteauroux)

Lors de la session 2023, le jury a évalué les copies de 1 103 candidates et candidats présents. La moyenne générale est de 10,11/20. L'écart-type s'élève à 3,80. Vingt-et-une copies de grande qualité ont été valorisées par la note de 19/20 et plus. Dans le détail, les copies se répartissent comme suit : 13,5% des copies n'ont pas dépassé la note de 6/20 ; 39,8% ont obtenu entre 6,5/20 et 10/20 ; 31,8% entre 10,5/20 et 14,5/20 ; et 14,9% ont obtenu au moins 15/20.

Le sujet proposait un extrait de carte au 1/25000 centré sur la ville de Châteauroux, accompagné de deux documents annexes, l'un proposant une carte sur les spécialisations agricoles de la région Centre – Val de Loire et quelques indicateurs statistiques récents sur les exploitations agricoles de Châteauroux Métropole, l'autre évoquant par un court texte le rôle joué après-guerre par les bases militaires et la présence de milliers d'Américains.

Cette année, les documents d'accompagnement véhiculaient des informations utiles voire essentielles à la compréhension de la carte. S'ils ne doivent pas forcément aiguiller les problématiques et si la carte au 1/25000 reste bel et bien le document principal à commenter, ils sont là pour aider les candidates et candidats à construire et à préciser leur commentaire, en particulier lorsqu'il est difficile d'expliquer ce que l'on voit sur la carte. Or de nombreux candidats n'en ont pas suffisamment tenu compte ou n'ont pas attaché assez d'importance à ces documents. Le lotissement de Brassioux, au nord de Déols aurait été difficile à comprendre si le document n'avait pas dit explicitement qu'il est « sorti de terre pour héberger ces nouveaux habitants », à savoir les Américains de la base de l'OTAN. De même, il était indiqué en toutes lettres que La Martinerie avait été une base militaire, ce qui permettait de comprendre l'enrichissement de cette vaste base ou la présence d'un temple parmi les bâtiments. Le document 2 n'était donc pas seulement un outil de « marketing promotionnel », comme certains candidats l'ont souligné à juste titre, mais il constituait une aide précieuse en fournissant des informations factuelles utiles pour le commentaire. Bien que cela soit un peu plus complexe, la mention de l'aéroport dans ce document relatif à la présence de l'OTAN devait aussi alerter les candidates et candidats : cet aéroport est tout à fait surdimensionné pour une agglomération de 50 000 habitants avec sa piste de 3,5 km et son aérogare minimaliste, on pouvait donc émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un héritage de la fonction militaire de Châteauroux. On ne pouvait pas admettre, comme certains candidats l'ont avancé, qu'il permettait la desserte de Châteauroux depuis Paris pour des mouvements pendulaires !

De même, le document 1 a donné lieu à des erreurs de lecture : tout l'espace couvert par la carte correspond au figuré « céréales et oléoprotéagineux » ce qui donnait une indication claire sur l'orientation agricole dominante ; et seule la commune de Châteauroux (identifiable à l'aide de l'autre document sur la communauté d'agglomération) était concernée par l'item « polyculture et polyélevage », mais l'espace agricole sur la commune de Châteauroux est extrêmement limité (quelques dizaines d'hectares au sud) et cette indication est donc assez peu significative à l'échelle de la carte (il en allait d'ailleurs de même pour Chartres au cœur de la Beauce, même document). Il était donc erroné de mettre sur le même plan « céréales et oléoprotéagineux » et « polyculture et polyélevage ».

L'espace représenté par la carte principale au 1/25 000 se situe dans la région Centre-Val de Loire, dans le département de l'Indre dont Châteauroux est la préfecture. Cet espace s'inscrit également au sud-ouest du Bassin parisien, dans la Champagne berrichonne marquée par les grandes cultures, et il s'articule donc autour de la ville moyenne de Châteauroux (43 000 habitants), qui semble clairement polariser tout cet espace.

Les zones boisées sont peu représentées sur la carte, même si l'on peut deviner un massif forestier qui prend place au sud de l'agglomération (forêt de Châteauroux). Du point de vue des éléments naturels, la vallée de l'Indre, affluent de la Loire, a joué un rôle structurant au cours de l'histoire, même si son influence, notamment sur les voies de communication et les établissements industriels, est désormais peu visible.

On pouvait noter qu'il est seulement fait mention de 5 chefs-lieux de communes sur la carte, un rapide calcul (les extraits proposés chaque année correspondant à une superficie de 155 km<sup>2</sup>) permet donc d'estimer la superficie moyenne des communes de cet espace à 30 km<sup>2</sup>, bien au-delà de la taille moyenne des communes de France métropolitaine (14,88 km<sup>2</sup>), ce qui renseigne aussi sur le type d'habitat de l'ensemble, et sur la faiblesse des densités rurales. Au niveau global, de par la présence de Châteauroux, les effectifs démographiques fournis représentent une population de quasiment 60 000 habitants, soit une densité de 400 habitants/km<sup>2</sup>, qu'on ne pouvait pas qualifier de faible ou renvoyer à la « France du vide ».

Le document 1 permettait par ailleurs d'observer que Châteauroux appartient à une communauté d'agglomération regroupant 14 communes, la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole.

Il était important de situer Châteauroux par rapport à Paris (à un peu plus de 250 km et à 3 heures de route), certes trop éloignée pour constituer une influence majeure sur le territoire castelroussin (notamment en termes de déplacements domicile-travail), mais suffisamment proche pour que les fonctions urbaines de Châteauroux soient aussi questionnées dans leurs liens à la capitale. A plus grande échelle, la situation de Châteauroux par rapport aux pôles économiques voisins (visibles sur le document 1 pour ceux de la région Centre-Val de Loire) se devait d'être mentionnée. L'absence d'autres agglomérations importantes à moins de 50 kilomètres (la seconde ville de l'Indre, Issoudun, ne compte que 12 000 habitants), ce dont on pouvait au moins faire l'hypothèse, est un élément d'explication majeur du pôle économique et commercial que représente Châteauroux. A l'inverse, la relative proximité d'autres pôles urbains importants (Bourges, l'autre pôle du Berry, à 65 km, Blois à 100 km, Tours à 110 km, Limoges à 120 km, Poitiers à 120 km, Orléans à 140 km) constitue aussi une limite à un développement plus important de Châteauroux. Certains candidats ont d'ailleurs fait de la concurrence, voire de la complémentarité, entre Châteauroux et ses préfectures voisines un élément de problématique plutôt pertinent.

Concrètement, l'aire urbaine de Châteauroux se trouve à la croisée d'axes majeurs, et bénéficie d'une bonne accessibilité selon l'axe nord-sud avec la présence de l'autoroute A20 surtout (ouverte en 1992), selon un axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Pour autant, et malgré sa position centrale, on ne pouvait pas parler de carrefour majeur à l'échelle du territoire français. En effet, même si les liaisons est-ouest existent, une seule route nationale est visible en direction de l'est (la N151 vers Bourges), ce n'est donc pas un nœud routier très important, ce qui, conjugué au caractère rural des territoires voisins, limite le rayonnement de Châteauroux aux marges du département. Ces observations peuvent aussi se décliner au niveau de la desserte ferroviaire, les voies ferrées ne sont présentes que dans trois directions sur l'extrait de carte (assurant des liaisons vers Bourges, Tours, Limoges), n'accueillant pas de lignes rapides, ce qui ne permet pas à Châteauroux de s'appuyer sur une accessibilité très performante. Le cas très particulier de l'aéroport a déjà été évoqué.

Le territoire cartographié (à l'exception du pôle urbain) se trouve intégralement dans une entité paysagère caractéristique : la Champagne berrichonne (ce vocable n'était bien sûr pas

obligatoirement attendu, de rares copies l'ont cependant mentionné). Il s'agit d'un plateau calcaire (sables et argiles masquant le plus souvent ce substrat) très légèrement incisé par le cours de l'Indre. Il a été admis que l'on puisse d'ailleurs parler de plaine, le relief autour de Châteauroux étant très peu marqué (une trentaine de mètres d'écart entre les points bas sur l'Indre, autour des 140 mètres, et les altitudes les plus élevées de l'extrait), l'altitude moyenne du plateau atteignant environ 160 mètres. Si les courbes de niveau ne sont parfois pas si éloignées, il fallait remarquer que ces isohypses n'étaient espacées que de 2,5 mètres de dénivellation, comme sur la plupart des cartes au 1/25000 de l'IGN couvrant des espaces relativement plans. Quoiqu'il en soit, l'implantation bâtie n'est donc que peu contrainte par le relief.

L'espace rural, très ouvert avec des horizons dégagés, présente peu de diversité paysagère. Cet ensemble très légèrement vallonné est ponctué par quelques bois et bosquets, les cours d'eau sinueux se montrant plutôt rares.

L'analyse du paysage rural occupait logiquement une grande place dans les commentaires (pour toute la partie au nord de Châteauroux notamment), et plusieurs éléments permettaient de s'assurer que l'occupation des sols est largement dédiée à l'agriculture, cet espace se caractérisant par des systèmes de production de grandes cultures majoritairement céréalières, dans un paysage composé d'openfields quasiment dépourvu d'autres éléments paysagers. Dans le détail, le document 1 indiquait donc qu'à l'exception de Châteauroux toutes les communes de cet espace avaient comme spécialisation principale (OTEX, Orientation technico économique des exploitations) les céréales et oléoprotéagineux. Il était attendu de formuler quelques hypothèses plus précises sur les types de cultures, en l'occurrence ici le blé, l'orge, et le colza. Le document 1b invitait également à se pencher sur les évolutions agricoles sur le temps long. Sans doute en lien avec la question de géographie au programme (« agriculture et changements globaux »), de nombreuses copies ont développé un argumentaire pertinent en termes de dynamiques agricoles. Ainsi, et comme le montrait la forte concentration des terres agricoles depuis les années 1970 (la SAU totale s'étant presque maintenue, pour près de trois fois moins d'exploitations), il était justifié de faire référence ici aux effets de la révolution agronomique qui avait pu toucher cette zone, du fait du remembrement, de la mécanisation, de la fertilisation chimique des sols, etc. De larges développements ont été consacrés à l'essor de cette agriculture productiviste, mais souvent de façon trop générale et déconnectée de la carte.

Même si de rares copies l'ont fait, ces évolutions pouvaient être mises en lien avec un changement radical d'orientation agricole sur un temps beaucoup plus long. En effet, même si peu d'indices sont présents sur la carte, jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Champagne berrichonne comme d'autres terroirs du Centre – Val de Loire présentait une certaine diversité paysagère (landes à moutons, terres labourées et jachères, jardins et vergers, vignes), et le schéma dominant fut longtemps celui d'une agriculture extensive fondée sur l'élevage ovin, avant de s'orienter vers la céréaliculture. Les vestiges de cette agriculture plus diversifiée sont encore quelque peu présents au sud de la carte (cf. les « prés » en bordure de l'Indre), et l'élevage ovin, même si relativement marginal ici en termes de nombre d'exploitations, conserve plus qu'une valeur symbolique. Notons en effet l'existence de l'AOP fromagère Valençay (fromage de chèvre au lait cru du Berry en forme de pyramide tronquée) dont l'aire géographique englobe tout le département de l'Indre, ce toponyme de « Valençay » se retrouvant plusieurs fois à l'est de Châteauroux. Cela dit, la conversion massive aux grandes cultures de céréales n'est pas récente ici, elle s'observait déjà au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Beaucoup de candidates et candidats ont analysé cet openfield comme le résultat d'une « débocagisation » opérée au cours du dernier demi-siècle à des fins de modernisation de l'agriculture. Or les grandes régions d'openfields sont en place bien avant cette période de modernisation et de transformation et, dans les siècles passés, n'ont pas été des régions de bocage.

Pour revenir au présent, et au rang des observations pertinentes, mentionnons plus d'une douzaine de silos sur l'extrait cartographique, presque tous plutôt au nord de Châteauroux, ce qui traduit aussi des orientations agricoles légèrement différentes au sud ; l'openfield de la Champagne berrichonne est aussi associé à des « fermes îlots » isolées, constituées de vastes bâtis et leurs bosquets, avec un réseau assez peu dense de routes secondaires et chemins, le plus souvent rectilignes. Trop peu de candidates et candidats se sont véritablement intéressés au nombre (relativement réduit) et aux dimensions des bâtiments agricoles et corps de ferme (atteignant parfois les 50 à 100 mètres de long).

Ici le document 1 permettait d'avoir une idée précise du nombre d'exploitations par commune (une quinzaine), ou de la taille des exploitations céréalières (généralement au-delà des 130 hectares, puisqu'il s'agit de la surface moyenne des exploitations de toute la communauté d'agglomération de Châteauroux métropole), et il eut été judicieux de donner un exemple de ce que cela pouvait représenter sur la carte. De la même façon, la mention de toponymes en « bois » qui n'en sont plus pouvait témoigner de la régression des zones boisées (déboisements évoqués par certains) en faveur de parcelles agricoles toujours plus grandes. L'analyse de la toponymie pouvait se révéler instructive (nombreux moulins, « chemin des meuniers », « borde », « la grange des dîmes », « pièce »), comme en témoignent plusieurs mentions de « Beauce » ou « Les Beuces », ce qui fait ici référence à des plateaux défrichés, mais qui a parfois hélas induit en erreur sur la localisation de cet espace, bien distinct de la Beauce au sens commun.

Châteauroux représente donc le pôle urbain majeur à l'échelle de la carte et au-delà, deux communes peuvent être rattachées à l'agglomération : Le Poinçonnet (5 800 habitants) et Déols (7 600 habitants). Historiquement, il était possible d'émettre l'hypothèse que cette dernière ait pu jouer un rôle comparable à Châteauroux (cf. l'abbaye, l'ancienne porte, etc.), constituant une ville doublon à cheval sur l'Indre, et à quelques centaines de mètres l'une de l'autre. Le cœur de la cité de Châteauroux occupe une terrasse alluviale légèrement surélevée au sud de l'Indre (150-160 mètres). Il fallait en outre noter l'étalement très réduit du centre-ville, s'étalant sur quelques centaines de mètres seulement (moins d'un kilomètre de long sur 500 mètres de large), laissant supposer un développement tardif de la ville. Certaines copies ont identifié les quelques zones ayant vu l'apparition de faubourgs en doigts de gant au XIX<sup>ème</sup> siècle, vers le nord-est en direction du cimetière (Saint-Denis), vers l'ouest et vers le sud, notamment en lien avec l'arrivée du chemin de fer (en 1847 ici). Ces expansions modestes témoignent d'un développement industriel tout d'abord assez circonscrit à la ville (voir ci-après), insuffisant pour justifier l'étendue et la population actuelle de la ville.

L'abondance des quartiers de grands ensembles et de cités de maisons individuelles témoigne de la forte croissance démographique qui a gagné Châteauroux sur la période 1945-1970 (+20 000 habitants). Cette croissance remarquable n'était pas à mettre en lien avec l'industrie locale (les grandes ZI ou zones d'activités présentes à l'est et au nord sont bien plus tardives, la configuration de ces zones et des bâtiments ne devant pas laisser planer le doute), mais relevait donc essentiellement de la création de la base de la Martinerie et de la présence des Américains.

Le document 2 faisait mention de la présence de 10 000 Américains sur les bases militaires, soit une augmentation de population d'environ 15 000 habitants si l'on considère l'accueil des familles de militaires et les emplois induits. Cette implantation n'était en rien anecdotique, il fallait réaliser qu'à l'échelle d'une ville de 20 000 à 25 000 habitants à l'époque, cela pouvait représenter un bouleversement de l'économie locale, et en premier lieu un besoin pressant en logements. Les activités militaires ont pu amplifier l'exode rural et désorganiser l'industrie locale (avec le recul historique, il est avéré qu'elles ont notamment empêché l'implantation industrielle de déconcentration de la région parisienne).

Les aspects militaires du sujet ont été, dans une large mesure, ignorés, ce qui est regrettable. Au-delà des installations militaires, très insuffisamment identifiées et commentées dans la plupart des copies (environ 400 hectares pour chacun des 2 sites de la base de la Martinerie

et de l'aéroport de Châteauroux-Déols), il était attendu de situer et décrire les différentes formes urbaines issues de cette période et observées sur la carte (exemples des cités de Beaulieu et de Tout-Vent pour les grands ensembles, cités de Saint-Jean et des Grands Champs pour des quartiers de maisons individuelles le plus souvent mitoyennes).

Le document 2 faisait également état de nouveaux modes d'urbanisation inspirés du modèle américain, comme dans le cas du quartier atypique de Brassioux. Celui-ci fut construit par l'OTAN pour loger les gradés de la base aérienne selon le modèle d'urbanisation extensive (7-8 logements à l'hectare seulement sur la partie historique américaine la plus au sud), déconnecté de l'agglomération (5 kilomètres) et comprenant équipements et services (commerces, écoles, gymnase, etc.). Il était également fait mention d'une architecture moderne en béton avec des hauteurs inhabituelles pour l'époque (cf. le building de Châteauroux en 1960 avec son « mur-rideau »).

Avec le départ des Américains à la fin des années 1960, la ville s'est retrouvée confrontée à des enjeux de crise démographique, de reconversion et d'industrialisation. Eu égard à son statut de ville administrative et à sa population, les marques de périurbanisation au cours des cinquante dernières années sont relativement discrètes, seules deux communes sur l'espace cartographié ont connu des phénomènes de mitage urbain et d'artificialisation des sols (Le Poinçonnet et Déols), les lotissements ne sont pas très nombreux et généralement de superficie assez réduite.

Le bassin d'emploi de Châteauroux a donc aussi opéré sa mue vers de nouvelles fonctions et activités industrielles et tertiaires, pour certaines héritées des fonctions militaires de la ville. Il en est ainsi de l'industrie aéronautique (cf. la reconversion de l'usine Marcel Bloch), l'aérodrome de Déols ayant ainsi été conservé et modernisé pour demeurer une infrastructure très conséquente essentiellement dédiée au fret. Les terrains et installations militaires ont été en partie réaménagés (cf. la ZI de La Martinerie) même s'il reste de vastes espaces en friches, bien visibles au sud-ouest de la base de La Martinerie).

Historiquement et jusque l'entre-deux-guerres, le territoire fut marqué par son passé industriel. Sur la base des indications fournies par la carte, outre la mention de forges pour la vallée de l'Indre (cf. « la forge de l'île »), il était difficile de deviner que Châteauroux fut une ville textile importante (usines Balsan au bord de l'Indre pour profiter des ressources en eau, usines aujourd'hui requalifiées et patrimonialisées). La vocation d'origine des bâtiments industriels du cœur de ville n'est jamais explicite (cf. également l'ancienne manufacture des tabacs le long de la voie ferrée juste à l'est de la gare), et peu de candidates et candidats se sont risqués à en préciser la fonction potentielle.

Plus loin aux abords de la ville, même si là encore on trouvait peu d'indications, le jury s'est étonné de rencontrer autant d'erreurs ou d'hypothèses stéréotypées concernant les différentes orientations industrielles ou tertiaires des bâtiments. Il était difficilement concevable par exemple que les ZI du Buxerieux ou du Poinçonnet correspondent à des industries anciennes, à fortiori à des industries lourdes. La mention d'usines (Us.) peut renvoyer à des établissements très divers (comme la fabrique de plats en verre Pyrex, dans la zone du Buxerieux, qui est désormais l'usine employant le plus de salariés à Châteauroux), et il est recommandé de ne pas faire le pari d'une spécialisation industrielle si on manque d'éléments, ou du moins de faire preuve de prudence dans les allégations avancées. De la même façon, la majorité des copies ont surinterprété la présence de silos au sein de zones industrielles (Marterie, Buxerieux), en faisant de Châteauroux une place forte de l'agro-alimentaire, ce qui n'est pas le cas (d'ailleurs le principal établissement du secteur agroalimentaire, la boulangerie Harry's du groupe Barilla, se trouve dans une zone industrielle sans silos, Le Moutru à Montierchaume). Trop peu de candidats sont capables de proposer des interprétations sensées sur la vocation des bâtiments, rappelons que les bâtiments grisés peuvent correspondre d'après la légende à des bâtiments publics, administratifs, industriels ou commerciaux. Ainsi les entrepôts de stockage et bâtiments relevant plus globalement du secteur logistique ne sont presque jamais évoqués.

Le jury souhaite enfin pointer quelques défauts récurrents dans bon nombre de copies (ceux rappelés lors des années précédentes restent pour la plupart d'actualité) :

- Les candidates et candidats sont insuffisamment concentrés sur la carte, plusieurs ont ainsi consacré toute une partie aux conflits d'usage, à la ségrégation socio-spatiale, ou aux enjeux du développement durable alors que ces phénomènes sont difficiles à observer sur la carte et relèvent plus d'une troisième partie « passe-partout » qui n'est pourtant pas adaptée à tous les sujets – comme c'était le cas ici. Ces passages apparaissent souvent plaqués, ou bien s'appuient sur des hypothèses risquées voire invérifiables sans connaître réellement le contexte local.
- Il est permis (et même souvent souhaitable) d'avoir une approche nuancée du territoire, inutile de verser dans les superlatifs dans un sens ou dans l'autre comme on l'a encore constaté ici.
- Attention à la question du tourisme : les pictogrammes rouges utilisés par la carte IGN ne doivent pas induire en erreur, la base de loisirs dans la boucle de l'Indre indique un aménagement surtout destiné aux Castelroussins (même si la présence du camping s'adresse davantage aux touristes), idem pour le centre équestre au sud de la ville. Attention aussi aux amalgames dévastateurs : tous les châteaux indiqués sur la carte au 1/25 000 ne sont pas médiévaux (loin s'en faut) et tous ne sont pas touristiques.
- On observe encore de trop nombreux croquis sans échelle ni orientation, il faut également veiller à ce qu'ils soient réalisés avec un matériel adapté (pas au stylo à bille !). Par ailleurs les croquis doivent être commentés et explicités dans le corps du texte et ne sauraient se suffire à eux-mêmes. Par ailleurs, ils ne sont pas utiles s'ils sont uniquement descriptifs et ne font que répéter l'information contenue sur l'extrait de carte topographique.
- Lorsque les candidates et candidats font référence à des lieux précis sur la carte, il importe généralement de bien les localiser, au-delà de l'indication de grandes directions (au nord de, à l'ouest de), en faisant référence à d'autres lieux bien identifiés, ou bien sur la base de distances.
- Si certains candidats ont fait des efforts de quantification (encore bien trop rares), les mesures réalisées (aussi simples que des longueurs ou des surfaces) sont parfois fantaisistes, vigilance et bon sens devraient corriger de telles erreurs.
- Attention aux considérations géomorphologiques plaquées, et à la surinterprétation des toponymes.

## INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

### Interrogation de géographie

- **SÉRIE : Sciences Humaines**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 42

*Membres du jury : Christophe GAUCHON, Luc MERCHEZ*

Lors de la session 2023, le jury a entendu 42 candidates et candidats. Les notes varient de 7/20 à 19,5/20. La moyenne s'établit à 13,76 et l'écart-type à 3,24. En haut de l'échelle de notation, quatorze candidates et candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20.

Le jury rappelle qu'il sélectionne des cartes propices au développement d'une analyse géographique du territoire non seulement métropolitain mais aussi ultramarin (en se limitant aux départements et régions d'outre-mer, à savoir la Guadeloupe et la Martinique dans les Antilles, la Guyane sur le continent sud-américain, la Réunion et Mayotte dans l'océan Indien). Cette année, les cartes de Basse-Terre (Guadeloupe) et Mamoudzou - Mtsamboro – Petite-terre (Mayotte) ont été proposées.

Comme les années précédentes, le jury a pris soin de choisir une grande diversité de cartes topographiques à l'examen des candidates et candidats. Les feuilles présentaient de grandes villes (Amiens, Angers, Nîmes, Rouen), des villes moyennes (Albi, Cholet, Digne-les-Bains, Epernay, Lisieux) mais aussi des espaces anciennement industrialisés (Lens-Béthune, Maubeuge) et des espaces ruraux (Aléria – Ghisonaccia, Autun Mont-Beuvray PNR du Morvan, Cependu - Ferrals-Les-Corbières, Fumay, Langogne – Grandrieu, Mer – Bracieux - Dhuizon). Des milieux spécifiques ont été présentés, notamment le littoral (Cherbourg – Pointe De Barfleur, Hondschoote – Bergues, L'île Rousse - PNR de Corse, Saint-Malo – Dinard - Dinan), la montagne (Bagnères-De-Luchon, Massif du Canigou, Mont Lozère – Florac, Morzine – Massif du Chablais) ou des espaces très urbanisés (Dammartin-en-Goële, Versailles). La présence d'une frontière (Genève – Annemasse – Le Léman, Morteau) ou d'activités spécifiques (Etang De Berre – Istres – Marignane – Martigues, Valréas) a guidé d'autres choix.

Cette carte topographique est systématiquement accompagnée par un document complémentaire. Quelques exemples ont été déposés sur le site internet de l'ENS de Lyon. Il peut s'agir d'une autre carte topographique, d'échelle plus petite (1/50 000 typiquement) et/ou de date d'édition plus ancienne que celle de la feuille principale, ce qui permet de mettre en perspective cette dernière. Une planche au format A3 peut également contenir une photographie aérienne (récente ou non, en couleur ou en noir et blanc) ou une image satellite, des éléments statistiques à caractère agricole, démographique ou économique, ou encore tout autre document thématique de nature iconique (carte géologique, photographies prises au sol, croquis, plan, organigramme, affiche, tableau, etc.) ou textuelle (article de presse, extrait d'article scientifique, rapport, texte littéraire, production officielle des collectivités territoriales ou des organismes de gestion, etc.). Les documents d'accompagnement ne doivent pas être négligés. De fait, très peu de candidates et candidats ont ignoré le document d'accompagnement ; la plupart font l'effort de l'intégrer à l'analyse. Si les candidates et candidats n'y recourent pas dans leur commentaire, ils peuvent s'attendre à ce que le jury pose des questions à ce sujet lors de l'entretien.

Comme toujours, le jury insiste sur la nécessité d'une contextualisation à plus petite échelle de l'espace étudié. A cet effet, sont présents dans la salle de préparation des dictionnaires, des atlas, une carte routière (IGN) et une carte géologique (BRGM) de la France (toutes les deux au 1 / 1 000 000), que les candidates et candidats sont libres d'observer ou de consulter. Dans la salle de passage, les candidates et candidats retrouvent les cartes routière et géologique affichées au mur. Ces documents doivent leur permettre de resituer leur feuille dans les contextes locaux et régionaux et d'en comprendre la situation géographique, celle-ci relevant notamment d'éléments naturels (relief, réseau hydrographique). A titre d'exemple, il est par ailleurs très utile de situer son espace d'étude en termes d'emboîtements administratifs, mais aussi par rapport aux métropoles les plus proches, d'en évaluer la desserte et les voies de communication importantes, etc.

Ainsi, les candidates et candidats ont tout intérêt à consolider leur commentaire de carte topographique – qui reste le document principal – en s'appuyant sur le document d'accompagnement et les cartes affichées au mur : il s'agit pour les candidates et candidats d'utiliser tous les outils pédagogiques mis à leur disposition et de gagner en aisance en se déplaçant d'un support à l'autre. Si aucun effort de localisation de la carte n'est fourni lors de son commentaire, les candidates et candidats peuvent s'attendre à ce que le jury les invite à combler cette lacune au cours de l'entretien.

Le jury n'attend pas des candidates et candidats une connaissance encyclopédique du fonctionnement de tel ou tel espace cartographié. Il importe en revanche de repérer les principaux enjeux et de les hiérarchiser correctement, en mettant en relation les différentes activités et espaces représentés sur la carte, parfois aussi en s'aidant des documents annexes. Ainsi sur une feuille figurant un port important du nord de la France, il est très gênant de consacrer deux minutes seulement à la ville et au port ! Ces erreurs dans l'appréhension des enjeux dominants ont été rencontrées à maintes reprises, et parfois dans les deux sens : ainsi pour deux cartes du sud de la France, un commentaire a consacré pour l'une d'elle de longs développements à la vigne (pourtant très minoritaire) en faisant quasiment l'impasse sur les espaces boisés qui couvraient l'essentiel de la carte ; alors qu'à l'inverse sur l'autre carte, les versants boisés ont été décrits de façon très détaillée en évoquant à peine un vignoble réputé largement développé sur un tiers de la carte. Dans le même ordre d'idée, il faut éviter de passer trop de temps sur l'espace qui environne une grande agglomération, en survolant l'organisation du tissu urbain et les dynamiques récentes d'évolution urbaine. Il est vraiment important que les candidates et candidats parviennent à identifier les faits saillants autour desquels le commentaire doit s'organiser.

Le jury est sensible à la clarté des exposés, à la qualité des transitions entre les parties et à la solide culture géographique des candidates et candidats. Le vocabulaire géographique utilisé ne doit pas être trop conceptuel (comme encore observé cette année sur des espaces très urbanisés) en privilégiant un discours désincarné qui peine à restituer les spécificités territoriales, ni trop banal au risque de cantonner le commentaire à une description dont la plus-value intellectuelle reste faible.

Les commentaires les plus convaincants déroulent opportunément les connaissances des candidates et candidats, en construisant l'essentiel de la démonstration sur un examen précis et hiérarchisé des enjeux de la carte, en évitant le piège des raisonnements tout faits. Plutôt que de développer un plan standard et passe-partout où les parties s'enchaînent au détriment d'une réflexion géographique respectueuse des spécificités territoriales, le commentaire devrait commencer par ce qui compte le plus et prendre le temps de montrer ce qui fait l'originalité de l'organisation contemporaine du territoire et du quotidien de ses habitants.

Parmi les différents écueils, certaines introductions étaient beaucoup trop longues, jusqu'à six ou sept minutes : pour un exposé de vingt minutes, c'est manifestement disproportionné car le candidat livre l'essentiel de ses informations dans l'introduction et le reste de l'exposé tend à la répétition. Une introduction de trois à quatre minutes paraît mieux adaptée à l'exercice.

Et trop de candidates et candidats se sont donc encore réfugiés dans des plans réflexes, en mobilisant des rubriques de façon systématique, indépendamment de l'information portée par la carte ; ce défaut a pu peser lourdement sur l'évaluation de certains exposés. Au-delà des plans binaires (littoral / arrière-pays, héritages et activités traditionnelles / renouveau économique, etc.) qui s'avèrent souvent interchangeables et qui ne sont pas à conseiller, d'autres cas symptomatiques peuvent être cités comme le recours aux conflits ou aux problèmes de pollution, etc. Ce sont là autant d'éléments que l'on n'observe pas facilement a priori sur une carte, sauf à repérer des lieux dans lesquels des événements sont réellement connus (Notre-Dame-des-Landes, le triangle de Gonesse, Sainte-Soline, etc.), sans quoi il ne sert à rien d'agiter ce spectre dans le vide. Sur l'espace couvert par une TOP 25, la coprésence d'activités agricoles, industrielles et résidentielles n'entraîne pas nécessairement de conflits : la coexistence d'activités aussi diverses est tout à fait possible.

De façon générale, il n'est pas forcément recommandé de « prendre parti » sur un espace, et ce sans nuances, il convient donc d'être prudent, et peut-être d'éviter les exposés diagnostics : « espace en crise », « espace en déprise » ou leur contrepartie espace « florissant » ou « dynamique ». Non seulement une carte n'est pas un document diachronique et il n'est pas toujours facile d'apprécier les évolutions, même si cela est parfois possible en s'appuyant sur un certain nombre d'indices. Mais aussi, sur l'étendue d'une feuille, il est possible d'identifier conjointement des espaces en déprise (par exemple, une part importante des friches) et des espaces plus dynamiques, et il est donc intéressant de rendre compte de ces différentes trajectoires y compris à l'échelle d'un territoire réduit, et de ne pas organiser l'exposé autour d'une vision trop globale.

Rappelons également que le jury n'attend pas de production graphique à l'oral. En revanche, les candidates et candidats sont invités à quantifier les phénomènes observés, notamment lorsqu'ils disposent de documents statistiques. Ils doivent être capables de donner des ordres de grandeur. Une prestation de qualité s'efforce d'évaluer l'ampleur des dynamiques observées et de proposer des hypothèses sans trop extrapoler.

A ce titre, la question du tourisme est souvent mal saisie, en partie à cause des abondants pictogrammes dont la carte TOP 25 est généreusement parsemée et qui ne doivent pas faire illusion. Sur une carte des Cévennes, un exposé mentionnait les ruines d'une abbaye comme un important site touristique ; au moment des questions, le jury amène le candidat à reconnaître qu'il n'y a ni route d'accès, ni parking, ni infrastructure d'accueil et que dans ces conditions, l'activité touristique est sans doute très limitée, voire inexistante. Le tourisme suppose un certain nombre d'aménagements qui sont visibles sur la carte et qui, mieux que les pictogrammes, permettent de décrire le dispositif spatial lié à l'activité. Il faut aussi être attentif au fait que les pictogrammes en rouge désignent autant des lieux de loisirs ou de pratiques sportives qui s'adressent aux populations locales et ne relèvent pas du tourisme.

Pour conclure, et bien que l'épreuve repose sur un temps de préparation limité (rappelons qu'il sera étendu à 1h30 dès la session 2024), la plupart des candidates et candidats montrent une réelle maîtrise de l'exercice oral, et ont généralement su élaborer un commentaire synthétique et problématisé, organisé autour d'un plan logiquement articulé.

Cette année encore, le jury a eu la satisfaction d'entendre d'excellents candidats dont la prestation révèle la grande qualité de leur préparation. Ils ont su adopter une posture

d'enseignant en posant clairement leur voix, en occupant raisonnablement l'espace de la salle de passage, en s'appuyant sur l'ensemble des documents pédagogiques disponibles et en témoignant d'une bonne gestion de leur temps.